



Pusy-Épenoux, le 17 décembre 2014

COMMUNE de  
**PUSY-EPENOUX**

☎ 03 84 75 39 95

☎ 03 84 75 58 46

## NOTE D'INFORMATION N° 9

### ***ASSAINISSEMENT***

Comme vous le savez déjà, suite à la délibération du 17 décembre 2012, la compétence non sécable de l'assainissement est complètement transférée à la Communauté d'Agglomération de Vesoul à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Cette prise de compétence a pour effet de transférer la gestion complète de l'assainissement collectif à la CAV soit :

#### Le transfert des charges dont :

L'entretien des installations réseaux de collecte et lagunage, les travaux d'amélioration et de mise aux normes, les travaux d'extension.

#### Le transfert des recettes :

Le conseil communautaire s'est prononcé en date du 08 décembre 2014 sur une tarification unique applicable à la CAV. Pour information, plusieurs communes de l'agglomération dont Pusy-Épenoux ont voté contre cette nouvelle tarification, toutefois, celle-ci a été adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Vous trouverez en pièce jointe cette nouvelle tarification qui entraîne une hausse importante des tarifs lissée sur une période de 5 années (2015-2020).

Rappel tarifs 2014, voir ci-dessous :

Part fixe pour Pusy-Épenoux par Unité Logement : 32,00 €

Part variable pour Pusy-Épenoux: 0,23 € par m<sup>3</sup> d'eau consommée

Pour toute question relative à ce sujet, merci de bien vouloir vous rapprocher désormais des services de la CAV. N° suivant : 03 84 97 49 10, service assainissement.

### ***RECENSEMENT***

Le recensement de la population 2015 aura lieu entre le 15 janvier et le 14 février.

La coordinatrice sera Sylvie Bonnet. L'agent recenseur sera Fabrice Bertot.

### ***AFFOUAGE***

Les inscriptions sont closes. Le marquage est effectué.

Le tirage au sort pour les 41 affouagistes se fera en mairie le vendredi 19 décembre.

Je voulais personnellement remercier Mr Christophe Bouveret et Mr Jean-Claude Robert pour leur implication pendant toutes ces années passées, et qui, pour des raisons personnelles, ont décidé de quitter la commission bois.

### ***COLLECTE DES ORDURES MENAGERES***

Suite à la réorganisation du service de collecte de la CAV, les ordures ménagères de la commune seront collectées le **lundi matin** au lieu du mercredi matin.

Des calendriers de ramassage seront distribués dans les boîtes aux lettres.

## **TRAVAUX**

### Presbytère

Réalisation des espaces verts au printemps. 2ème phase des travaux en préparation.

### Salle des Fêtes

Mise en conformité évacuation des gaz chaudière / chauffe-eau réalisée avant la nouvelle campagne de chauffage.

### École

Travaux et achats divers de rentrée scolaire.

### Mairie

Remise en état du système d'éclairage du parc du château. Réparation chaudière.

### Église

Nettoyage partiel du toit, remplacement de tuiles cassées, pose d'un produit anti-mousse. Remplacement de vitraux cassés.

### Bibliothèque

Rénovation du local avec création d'un espace enfants.

Approvisionnement en livres le 19 décembre.

Réouverture programmée en janvier 2015.

### Entrée de Pusy

Pose de la signalisation à venir. Marquage au sol réalisé lorsque les conditions climatiques le permettront. Des panneaux provisoires resteront en place.

### Voierie

Réfection bordures de trottoirs.

### Dératisation

La dératisation du réseau d'assainissement a été effectuée courant novembre.

***Une note d'information paraîtra début 2015 pour vous informer de nos orientations futures.***

## **SECRETARIAT**

Fermeture du secrétariat du 23 décembre au 2 janvier 2014 inclus.

Une permanence téléphonique sera maintenue pendant cette période.

### **Rappel :**

Jean-Paul Kalanquin : 07 80 36 77 58

Daniel Cêtre : 06 74 55 19 80

Jean-Pierre Fallot : 06 81 37 24 45

Le 31 décembre 2014, date limite d'inscription sur les listes électorales, ouverture du secrétariat de 11 h 00 à 12 h 00.

***Le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons d'ores et déjà de Joyeuses Fêtes de Fin d'Année.***

Cette période sera davantage illuminée puisqu'il a été décidé de rétablir l'éclairage public du 20 décembre au 5 janvier.

Le Maire et le Conseil Municipal,

